

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 25

Services du Premier Ministre.

III. — **SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE**

*Rapporteur spécial* : M. Geoffroy de MONTALEMBERT.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Pierre Prost, Louis Talamoni, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yves Durand, Marcel Fortier, André Fosset, Roger Gaudon, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Georges Lombard, Josy-Auguste Moynet, René Monory, Mlles Odette Pagani, Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5° législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexe 30) et in-8° 169.  
Sénat : 98 (1974-1975).

Lois de finances. — Premier Ministre (Services) - Défense nationale (Secrétariat général).

Mesdames, Messieurs,

Parmi les services rattachés au Premier Ministre, il en est un qui intéresse directement la sécurité du territoire national, c'est le Secrétariat général de la Défense nationale (S.G.D.N.) qui « assume l'étude de toutes les incidences de la défense du pays dans les domaines politique, économique et social ». Chargé d'assister le Premier ministre dans l'exercice des responsabilités que lui confère la Constitution, le Secrétariat général de la Défense nationale assure les tâches de secrétariat des conseils et comités de défense et joue un rôle de coordination dans les domaines liés à la défense, à savoir ceux du renseignement, de la politique scientifique et économique.

Un décret en date du 4 juillet 1969 a placé le Secrétariat général de la Défense nationale sous l'autorité du Premier Ministre, mais l'a mis à la disposition du Ministre de la Défense.

\*  
\*\*

Le projet de budget du Secrétariat général de la Défense nationale pour 1975 est de 11,96 millions de francs contre 10,20 millions de francs pour 1974, soit une progression de 17,2 % : les dotations au titre des moyens des services augmenteront de 16,5 % environ et celles au titre des crédits de paiement (titre V) de 21,4 %.

Les crédits nécessaires pour couvrir les *dépenses ordinaires* seront pour 1975 de 10,26 millions de francs contre 8,80 millions de francs en 1974.

La répartition des crédits du titre III, par service, est la suivante :

SERVICES	CRÉDITS votés pour 1974.	CRÉDITS prévus pour 1975.	TOTAL
	(En millions de francs.)		
Secrétariat général de la Défense nationale (S.G.D.N.) .....	8,16	9,57	+ 1,41
Institut des hautes études de la Défense nationale (I.H.E.D.N.) .....	0,64	0,69	+ 0,05
Totaux .....	8,80	10,26	+ 1,46

La simple reconduction du budget de 1974 — c'est-à-dire l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques ainsi que des majorations des cotisations de Sécurité sociale et des prestations familiales — se traduit par un relèvement de 0,94 million de francs au titre des *mesures acquises*.

Les *mesures nouvelles* résultent essentiellement des ajustements aux besoins des crédits de matériel, de remboursement à diverses administrations, de travaux immobiliers (+ 0,42 million).

Les *dépenses en capital* inscrites pour 1974 s'élèvent :

- à 1,98 million de francs pour les *autorisations de programme* contre 1,56 million de francs en 1974 ;
- et à 1,70 million de francs en *crédits de paiement* contre 1,40 million de francs l'année précédente.

La présentation d'une demande d'autorisation de programme de 0,98 million de francs est assortie d'un crédit de paiement de 0,70 million de francs pour 1975 sur le *chapitre 52-00* réservé aux études et au Fonds d'orientation de la recherche scientifique de la Défense nationale : il s'agit de financer des études relatives, d'une part, à la situation économique de certains pays étrangers et, d'autre part, à l'informatique.

Par ailleurs, une autorisation de programme de 1 million de francs et un crédit de paiement équivalent sont présentés au titre du chapitre 57-05 affecté à l'équipement en matériel des services du Secrétariat général de la Défense nationale. Pour assurer en permanence les liaisons gouvernementales soit à l'intérieur du territoire métropolitain, soit avec les représentants diplomatiques ou militaires à l'étranger, il apparaît nécessaire de procéder à la modernisation et au renouvellement tant des moyens radio que des matériels télégraphiques et de chiffrement.



Votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet du budget du Secrétariat général de la Défense nationale pour 1975.